



**COMMUNIQUE N° 021/MJDH/SG/CAB/2023 DU MINISTÈRE DE LA  
JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME**

Il a été porté à la connaissance du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'homme qu'une attaque à mains armées de la maison d'arrêt et de correction de Coyah par des individus non encore identifiés, est survenue dans la nuit du 22 au 23 juin 2023. Cette opération a entraîné l'évasion de 81 détenus dont 5 seulement ont été repris par la patrouille mixte des services de sécurité.

Depuis la mise en place d'une politique pénale rigoureuse de lutte contre la grande criminalité par la répression des infractions, la seule possibilité des délinquants aujourd'hui est sans doute de s'attaquer de manière lâche, aux établissements pénitentiaires pour tenter de faire échapper à la rigueur de la loi les malfrats qui franchissent le seuil de la légalité.

Face à cette situation, l'autorité de l'Etat doit s'affirmer avec rigueur en renforçant les mesures sécuritaires des établissements pénitentiaires du pays conformément à l'article 48 alinéa 1 du Code de procédure pénale qui dispose : « en tenant du contexte propre à son ressort, le Procureur de la République met en œuvre la politique pénale définie par les instructions générales du Ministre de la Justice, précisées et, le cas échéant adaptées par le Procureur Général ».

En conséquence, il est instruit aux Procureurs généraux près les Cours d'appel et les Procureurs de la République de requérir la force publique pour une meilleure sécurisation conformément aux dispositions des articles 37, 41 et 52 du Code de procédure pénale.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'homme attache du prix à l'exécution de la présente instruction et l'ouverture d'enquête pour identifier les auteurs et commanditaires de cette attaque.

Fait à Conakry, le 23 juin 2023.



  
**Alphonse Charles WRIGHT**

